dodis.ch/32942

Union Suisse des Paysans

Téléphone No. (056) 41 13 81

Compte de chèque postal No. 50-212

5200 Brougg, le 1 juillet 1967/Jd/pa
(Argovie)

AK 821 AVA

Monsieur l'Ambassadeur
P. J o l l e s
Directeur de la division
du commerce du Département
fédéral de l'économie publique

3003 B e r n e

Concerne: Danemark

Monsieur l'Ambassadeur,

Lors d'une dernière réunion de la Délégation économique permanente, la question a été examinée de l'attitude à prendre au sujet des demandes danoises de concessions, tout particulièrement, en se référant à la visite prévue pour le début de juin du Ministre du commerce du Danemark. Il avait été décidé que, vu les circonstances, l'on montrerait la plus extrême réserve en cette matière. A cette occasion, nous vous avions signalé que nous aurions une rencontre avec les représentants de l'agriculture danoise les 15 et 16 juin à Copenhague. Cette rencontre a eu lieu depuis lors et nous serions heureux de vous faire part de nos impressions lors d'une prochaine réunion de la Délégation permanente. D'une façon générale, les contacts que nous avons eus nous ont montré que les organisations de faîte danoises ont de la compréhension pour la situation de l'agriculture suisse. A notre avis, la nécessité de nouvelles concessions de la part de la Suisse ne se pose pas dans la situation actuelle. A ce sujet, nous revenons sur la visite du ministre danois déjà citée. Lors du court entretien que M. Jeanrenaud a eu l'honneur d'avoir avec M. le Ministre Languetin, avant notre départ pour le Danemark, nous avons appris que l'on n'avait effectivement

Dodis

dodis.ch/32942

rien promis au visiteur danois, si ce n'est que l'on avait laissé ouverte la question du "caviar-ersatz" que l'on allait étudier. Or, il s'agit là d'une demande danoise tendant à obtenir un traitement d'exception par rapport aux dispositions existantes. Dans ce cas aussi, nous vous serions très obligés de surseoir à une concession éventuelle. Indépendamment des résultats que pourra donner l'étude mentionnée, nous sommes de l'avis que, dans les circonstances actuelles, un traitement de faveur ne serait ni nécessaire, ni justifié. Nous ne voulions pas manquer de vous faire connaître notre position avant de pouvoir entrer de vive voix dans plus de détails, à une prochaine séance de la Délégation permanente.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre parfaite considération.

UNION SUISSE DES PAYSANS
Le Directeur:

(R. Juri)